



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu la lettre de démission de Madame Anne-Ryslène ZAOUAL de ses fonctions de chargée de mission à l'innovation pédagogique et de directrice du Centre de Transformations et d'Innovations Pédagogiques en date du 10 juin 2024.

### **ARRETE**

#### **Article premier :**

**Madame Viviane BOUTIN**, Professeure Agrégée à la Faculté des Sports et de l'Éducation Physique, est nommée Chargée de Mission à l'innovation pédagogique.

A ce titre, Madame Viviane BOUTIN assurera la direction du CETIP.

#### **Article 2 :**

Cet arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et prendra fin au plus tard au terme du mandat du Président ou de la cessation de fonction de Chargée de Mission.

#### **Article 3 :**

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

#### **Article 5 :**

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 2 septembre 2024

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 2 septembre 2024

Publication sur l'intranet le : 2 septembre 2024

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 2 septembre 2024

#### **SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr